

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 27 juin 2024**

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
<b>29</b>	<b>22</b>	<b>6</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Abstention : 0
Pour : 28
Contre : 0

Le 27 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 20 juin 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 20 juin 2024.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 22 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE		X	VICTORIA PACHECO
LEJEUNE	JEAN-MICHEL		X	DOMINIQUE PARA	HAREL	NICOLAS		X	BRUNO GUILBERT
FISSET	VALERIE		X	MARYSE BETOUS	DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND		X	THIERRY LARIDON	MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE		X	PASCAL MALLET
PETIT	OLIVIER		X		FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES**

Le Quorum constaté,

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** les avis favorables à l'unanimité des collègues des représentants du personnel et de l'administration émis lors de la réunion du Comité Social Territorial en date du 25 juin 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux créations et aux suppressions de postes suivantes :**

**1/ Au sein du Pôle Education et Enfance-Jeunesse :**

**1.1. Mobilités**

- La suppression d'un poste de Puéricultrice hors classe à temps complet pour donner suite au départ en retraite d'un agent ;
- La suppression\* d'un poste d'Animateur à temps complet à 1 ETP et la création\* d'un poste d'Adjoint d'animation à temps complet à 1 ETP afin de pouvoir mettre en stage un agent Responsable de secteur au service Enfance Loisirs et Citoyenneté ;

\*le 01/09/2024

**1.2. Nominations par suite de réussite à un concours**

- La suppression d'un poste d'Adjoint d'animation à temps complet à 1 ETP et création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à 1 ETP pour permettre la nomination d'un agent titulaire pour donner suite à réussite à un concours au Service Education Loisirs et Citoyenneté ;
- La suppression d'un poste d'Adjoint d'animation à temps complet à 1 ETP et création d'un poste d'Animateur à temps complet à 1 ETP pour permettre la nomination d'un agent titulaire pour donner suite à réussite à un concours au Service Education Loisirs et Citoyenneté ;
- La suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet à 0,89 ETP et création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 0,89 ETP pour permettre la nomination d'un agent titulaire pour donner suite à réussite à un concours au Service Education Loisirs et Citoyenneté ;
- La suppression\* d'un poste d'Adjoint technique à temps complet à 1 ETP et création\* d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à 1 ETP pour permettre la mise en stage d'un agent pour donner suite à réussite à un concours au Service Education Loisirs et Citoyenneté ;

\*le 28/08/2024

## **2/ Au sein du CCAS :**

### **Mobilités :**

- La suppression d'un poste Assistant socio-éducatif à temps complet à 1 ETP par suite de la démission d'un agent ; et la création d'un poste d'Attaché territorial à temps complet à 1 ETP afin de permettre le recrutement d'un agent sur le poste de Responsable du CCAS ;
- La suppression d'un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à 1 ETP par suite du départ en retraite d'un agent ;

## **3/ Au sein du Pôle Service à la Population et à la Cohésion Territoriale :**

### **Nomination pour donner suite à la réussite à un concours :**

- La suppression d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet à 1 ETP et création d'un poste de Rédacteur à temps complet à 1 ETP pour permettre la nomination d'un agent titulaire pour donner suite à la réussite à un concours au Service communication ;

## **4/ Au sein du Pôle Technique et Aménagement du Cadre de vie :**

### **4.1. Mobilités**

- La suppression d'un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet à 1 ETP pour donner suite à la mutation d'un agent Responsable Urbanisme ;  
Et la création d'un poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à 1 ETP afin de remplacer l'agent muté ;

### **4.2. Avancements de grade :**

- La suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à 1 ETP et la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à 1 ETP pour permettre l'avancement de grade au choix d'un agent titulaire ;
- La suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet à 0,5 ETP et la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 0,5 ETP pour permettre l'avancement de grade d'un agent titulaire ;
- La suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet à 0,8 ETP et la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à 0,8 ETP pour permettre l'avancement de grade d'un agent titulaire ;

## **5/ Au sein du Pôle Ressources et Administration Générale :**

### **Mobilités :**

- La suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à 1 ETP et la création d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet à 1 ETP pour permettre le recrutement d'un agent sur le poste de Gestionnaire RH et Administration générale (suite départ en retraite d'un agent) ;

## 6/ Au sein de la Direction Générale :

### Mobilités :

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 076-217604750-20240627-DCM202442-DE

- La suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à 1ETP pour donner suite à la mutation d'un agent du service de Gestion comptable et budgétaire ; et la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 1ETP pour permettre le recrutement d'un agent titulaire ;
- La création d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet à 1 ETP pour permettre le recrutement d'un agent au service de Gestion comptable et budgétaire (absorption du remplacement d'un fonctionnaire absent sur les Régies et du départ en retraite d'un autre agent) ;

L'ensemble des mouvements sont portés au tableau des emplois budgétaires ci-joint.

Filière	Ancien poste	Quotité ETP	Nouveau poste	Quotité ETP	Motif
Administrative			Adjoint administratif	1	Recrutement suite départ en retraite poste Régies
	Adjoint administratif	1	Rédacteur	1	Nomination suite concours
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Recrutement suite à mutation
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Adjoint administratif	1	Recrutement suite à départ en retraite
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Avancement de grade
			Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Recrutement suite à mutation
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1			Départ retraite
			Attaché	1	Recrutement suite à démission CCAS
Technique	Adjoint technique	0,5	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0,5	Avancement de grade
	Adjoint technique	0,8	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0,8	Avancement de grade
	Adjoint technique	0,89			Suppression suite à concours
	Adjoint technique	1			Suppression suite à concours
	Agent de maîtrise principal	1			Départ mutation
Médico-sociale	Assistant Socio-Educatif	1			Démission
			ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	Nominations suite concours
	Puéricultrice hors classe	1			Départ retraite
Animation	Animateur	1	Adjoint d'animation	1	Mise en stage
	Adjoint d'animation	1	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Nomination suite concours
	Adjoint d'animation	1	Animateur	1	Nomination suite concours



Pour copie conforme au registre  
Le 28 JUIN 2024

Le Maire,  
**Bruno GUILBERT**